

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 150

25 janvier 2011

SOMMAIRE

Abris Snack Food Holdings S.à r.l.	7166	Keope S.A.	7198
AlKhor Investment S.A.	7198	Kilbroney Finance S.A.	7173
Aquatrans Cargo S.A.	7200	Levanto GSEF (Lux) S.à r.l.	7174
Arctic Lake S.à r.l.	7164	LuxCo 126 S.à r.l.	7154
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.	7165	LuxCo 133 S.à r.l.	7175
Bakrida S.à r.l.	7164	Mallard S.A.	7198
Bishops Square S.à r.l.	7154	Medias Invest Luxembourg S.A.	7174
Black Horse S.A.	7165	Merym S.A.	7188
Blanbak 21 Holding S.A.	7187	Mondi Business Papers	7174
Blue Colors S.A.	7196	MS Europe Sàrl	7188
Catalyst Investment Group (Europe) S.A.	7196	Mustang Frankfurt	7197
CEREP Ashley S.à r.l.	7195	New Finder S.A.	7188
CEREP Broadwalk S.à r.l.	7195	Opernplatz (GP) S.à r.l.	7175
CEREP GAB S.à r.l.	7195	OxyCom Holding S.à r.l.	7189
Co&Co Services S.à r.l.	7189	Perfas S.A.H.	7190
Cresta Holding S.A.	7166	Pine Harbour S.à r.l.	7166
DBLDFP (Luxembourg) Sàrl	7170	P.J. Trading S.à r.l.	7200
Domus Heraclion	7196	SCI Tilsit	7187
Doyle Hotels (Europe) S.A.	7171	Serial S.A.	7199
Ergonom Group S.A.	7171	Simtech S.A.	7185
Estoril S.A.	7172	Société Civile Immobilière Beiestack SCI	7186
Eurice Participations S.A.	7172	Stark S.A.	7186
FCCL FIP Sàrl	7171	Summitbridge National Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	7175
Fidav S.A.	7172	SVA Multihedge	7200
Filomena S.A.	7165	Thor 2 S.A.	7186
Gevoilux S.A.	7197	TM Group S.A.	7175
Hector Sicav	7197	Tram S.A.	7189
H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l.	7170	Transalliance Europe	7187
H.I.G Luxembourg Holdings Twelve S.à r.l.	7172	Ulysses	7199
Horma S.A.	7173	Vanadium S.A.	7199
IGNI	7198	Xerox Luxembourg	7200
Immo-Domino S.A.	7173	Zandery Investments S.A.	7174

**Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 126 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.960,63.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EPF Leon S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.114 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 27 October 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That pursuant to a share transfer agreement dated October 19, 2010, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, EPF Leon S.à r.l. holds all the 500 (five hundred) shares, each share having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) in the share capital of the Company LuxCo 126 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.764 (the Company). The Company was incorporated on 28 September 2010 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The articles of association of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert the share capital of the Company from EURO (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 26th day of October, 2010, i.e. zero point eight seven six eight five British Pound (GBP 0.87685), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into ten thousand nine hundred sixty point six two five British Pounds (10,960.625 GBP) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object of the company which will be read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The Company’s object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above."

Fourth resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company into "Bishops Square S.à r.l."

Fifth resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the registered seat of the Company from L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer to L-2633 Senningerberg, 6, route de Trêves.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) so that they read henceforth as follows:

"Chapter I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Bishops Square S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (but not in the Hong Kong Special Administrative Region nor in the United Kingdom) until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is fixed at ten thousand nine hundred sixty point six two five British Pounds (10,960.625 GBP) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single partner (where there is only one partner) or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 7. Distribution Right of Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each partner agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of shares without the prior consent of the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-Resident in the UK) or will be non-resident in the United States of America (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-Resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the partners or the board of managers may appoint another manager, and in respect of partners' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers (i) by the joint signature of any two members of the board of managers provided that at least one of these members is Non-Resident in the UK and Non-Resident in the US or (ii) by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers pursuant to resolutions passed at a duly convened meeting.

Art. 13. Sub-Delegation of the Manager or the Board of Managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more managers or any other person provided that in no event shall such powers be delegated solely to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may however sub-delegate his/its powers for specific tasks to any two managers or two persons acting jointly provided that at least one of them is not resident in the UK or in the US nor based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager(s). The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, except as provided under articles 192 and 59 the Law.

Chapter IV. - General Meeting of Partners

Art. 16. Powers of the Sole Partner / General Meeting of Partners. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

A partner may act at any general meeting of partners by appointing (or, if the partner is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a partner himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene any general meetings of the partners.

Such meeting(s) must be convened if partners representing more than fifty per cent of the Company's share capital so require.

Meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the partners shall never be held in the UK.

Art. 18. Liabilities of the Partners. The partner(s) shall be liable only up to the amount of its (their) subscription and such liability shall not be joint or several.

Chapter V. - Business Year - Balance Sheet

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé(s)".

Each partner shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their participation in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the partners. However, the manager, or, in case of plurality of managers the board of managers, may decide to pay interim dividends, subject to the conditions set forth under article 72-2 of the Law.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail. Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

EPF Leon S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6, route de Trêves, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.114 (l'Associé Unique);

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 27 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que suite à une cession de parts datée du 19 octobre 2010, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, EPF Leon S.à.r.l. détient les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société LuxCo 126 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.768 (la Société). La Société fut constituée le 28 septembre 2010 suite à un acte notarié de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés;

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 26 octobre 2010, à savoir zéro point huit sept six huit cinq Livre Sterling (GBP 0.87685) pour un Euro (EUR 1), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de dix mille neuf cent soixante virgule six cent vingt cinq Livres Sterling (10.960,625 GBP) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en «Bishops Square S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer au L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Bishops Square S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts.)

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (à l'exception de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et du Royaume-Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à dix mille neuf cent soixante virgule six cent vingt cinq Livres Sterling (10.960,625 GBP) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents au RU») seront des non-résidents des Etats-Unis d'Amérique (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents aux US»).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-Résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-Résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme, télex ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-Résidents au RU ou Non-Résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants (i) par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance à condition qu'un de ses membres au moins soit Non-Résident au RU et Non-Résident aux US ou (ii) par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance suite à une décision prise à une réunion valablement convoquée.

Art. 13. Sous-délégation du Gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants à toute autre personne, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à deux gérants ou deux personnes agissant conjointement à condition qu'un de ces gérants ou personnes ne soit résidente ni au RU ni aux US ni est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du/des Gérant(s). Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société sauf cas prévus aux articles 192 et 59 de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Art. 18. Responsabilités des Associés. Le(s) associé(s) ne sera/seront responsable(s) qu'à concurrence de son/leurs apports et cette responsabilité ne sera ni conjointe ni solidaire.

Chapitre V. - Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte, est estimé approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47756. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150346/557.

(100173339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Bakrida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.900,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.179.

—
Transfert de parts sociales

En date du 2 décembre 2010, Victoria Management Services S.A. ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 1,318 parts sociales de la Société à Monsieur Fehér István ayant son adresse à Remeny u. 4., Szentendre, H-2000 Hungary.

et

En date du 2 décembre 2010, Thibault Management Services S.A. ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 1,318 parts sociales de la Société à Monsieur Fehér István ayant son adresse à Remeny u. 4., Szentendre, H-2000 Hungary.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163485/20.

(100189636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Arctic Lake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.316.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146, Luxembourg, le 6 décembre 2010.

L'Assemblée prend note de la démission de Messieurs Stuart E. Horwich et Michael van Balen en qualité de gérant de la société.

L'Assemblée décide de nommer Mme Haifa Hammami demeurant 74A, Lansdowne Road, W11 2LS London, gérante de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010163480/18.

(100189536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.140.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 18 novembre 2010

En date du 18 novembre 2010, l'associé unique de la Société de nommer Madame Joanne Goodsell, née le 21 décembre 1969 à Kettering, Royaume-Uni, résidant au Lomanstraat 12-II, 11075 Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 19 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Matthew Fitch

Madame Emma Scott

Madame Joanne Goodsell

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163490/21.

(100189662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Filomena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.208.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 7 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163588/15.

(100189594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Black Horse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 78.519.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue le 30 novembre 2010

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un administrateur de la Société, à savoir Monsieur Daniel ADAM, avec effet au 18 octobre 2010,

- de nommer, avec effet au 18 octobre 2010, Monsieur Ronald CHAMIELEC, administrateur de sociétés, né le 22 novembre 1971 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour *BLACK HORSE S.A.*
 Un mandataire

Référence de publication: 2010163503/19.

(100189677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Cresta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
 R.C.S. Luxembourg B 22.679.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2010 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet au 7 décembre 2010.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2010163546/13.

(100189624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pine Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.290.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
 R.C.S. Luxembourg B 152.756.

Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 18 novembre 2010

En date du 18 novembre 2010, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Steen Foldberg, né le 11 mai 1959 au Denmark, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 19 novembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Matthew Fitch
 Madame Joanne Goodsell
 Monsieur Steen Foldberg

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu
 Monsieur Gerard Fabry

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163698/22.

(100189663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Abris Snack Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 347.556,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 148.666.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of "Abris Snack Food Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée"(the "Company"), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 148.666, incorporated by deed acted on the 5th day of October 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2159 on November 4, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of the 5th day of October 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2159 on November 4, 2009.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The Sole Partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 335,056 (Three Hundred Thirty Five Thousand Fifty Six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) to EUR 347,556 (Three Hundred Forty Seven Thousand Five Hundred Fifty Six Euro) by the issue of 111,685 (One Hundred Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) class A shares, 111,685 (One Hundred Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) class B shares, 111,686 (One Hundred Eleven Thousand Six Hundred Eighty Six) class C shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of 300,000 (Three Hundred Thousand) new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of Abris CEE Mid-Market Fund LP.

3.- Acceptation by the managers of Abris Snack Food Holdings S.à r.l.

4.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of 35,056 (Thirty Five Thousand Fifty Six) new shares by a contribution in cash for an amount of EUR 35,056 (Thirty Five Thousand Fifty Six Euro).

5.- Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Partner decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 335,056 (Three Hundred Thirty Five Thousand Fifty Six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) to EUR 347,556 (Three Hundred Forty Seven Thousand Five Hundred Fifty Six Euro) by the issue of 111,685 (One Hundred Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) new class A shares, 111,685 (One Hundred Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) new class B shares, 111,686 (One Hundred Eleven Thousand Six Hundred Eighty Six) new class C shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Second resolution:

It is decided to admit the subscription of the 100,000 (One Hundred Thousand) new class A shares, 100,000 (One Hundred Thousand) new class B shares, 100,000 (One Hundred Thousand) new class C shares by "Abris CEE Mid-Market Fund LP", a company having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under the number 959.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe the 100,000 (One Hundred Thousand) new class A shares, 100,000 (One Hundred Thousand) new class B shares, 100,000 (One Hundred Thousand) new class C shares and to fully pay them up by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of Abris CEE Mid-Market Fund LP, amounting to EUR 300,000 (Three Hundred Thousand Euro).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary, especially by a certificate signed by the managers of the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Third resolution:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 11,685 (Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) new class A shares, 11,685 (Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) new class B shares and 11,686 (Eleven Thousand Six Hundred Eighty Six) new class C shares by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 11,685 (Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) new class A shares, 11,685 (Eleven Thousand Six Hundred Eighty Five) new class B shares and 11,686 (Eleven Thousand Six Hundred Eighty Six) new class C shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 35,056 (Thirty Five Thousand Fifty Six Euro), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 347,556 (Three Hundred Forty Seven Thousand Five Hundred Fifty Six Euro) represented by 115,852 (One Hundred Fifteen Thousand Eight Hundred Fifty Two) class A shares, 115,852 (One Hundred Fifteen Thousand Eight Hundred Fifty Two) class B shares, 115,852 (One Hundred Fifteen Thousand Eight Hundred Fifty Two) class C shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Abris Snack Food Holdings S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 148.666 constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2159 du 4 novembre 2009 dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 5 octobre 2009, publiés au Memorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 2159 du 4 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 335,056 (trois cent trente cinq mille cinquante six euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 347,556 (trois cent

quarante sept mille cinq cent cinquante six euro) par l'émission de 111,685 (cent onze mille six cent quatre vingt cinq) actions de catégorie A, 111,685 (cent onze mille six cent quatre vingt cinq) actions de catégorie B, 111,686 (cent onze mille six cent quatre vingt six) actions de catégorie C, d'une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) chacune.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de 300,000 (trois cent mille) nouvelles actions, par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de Abris CEE Mid-Market Fund LP.

3.- Acceptation par les gérants de la Société.

4.- Souscription, intervention des souscripteurs et paiement de 35,056 (trente cinq mille cinquante six) nouvelles actions, par apport en numéraire pour un montant de EUR 35,056 (trente cinq mille cinquante six euro) par Abris CEE Mid-Market Fund LP.

5.- Modification afférente de l'article 8 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 335,056 (trois cent trente cinq mille cinquante six euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 347,556 (trois cent quarante sept mille cinq cent cinquante six euro) par l'émission de 111,685 (cent onze mille six cent quatre vingt cinq) nouvelles actions de catégorie A, 111,685 (cent onze mille six cent quatre vingt cinq) nouvelles actions de catégorie B, 111,686 (cent onze mille six cent quatre vingt six) nouvelles actions de catégorie C, parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des 100,000 (cent mille) nouvelles actions de catégorie A, 100,000 (cent mille) nouvelles actions de catégorie B et 100,000 (cent mille) nouvelles actions de catégorie C, par Abris CEE Mid-Market Fund LP, une société ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée au registre de commerce de Jersey sous le numéro 959.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire 100,000 (cent mille) nouvelles actions de catégorie A, 100,000 (cent mille) nouvelles actions de catégorie B et 100,000 (cent mille) nouvelles actions de catégorie C, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 300,000 (trois cent mille euro).

L'Associé Unique déclare que cet apport en nature de EUR 300,000 (trois cent mille euro) existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant, notamment par un certificat émis par les gérants de la Société.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Troisième résolution:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, un limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 11,685 (onze mille six cent quatre vingt cinq) nouvelles actions de catégorie A, 11,685 (onze mille six cent quatre vingt cinq) nouvelles actions de catégorie B et 11,686 (onze mille six cent quatre vingt six) nouvelles actions de catégorie C, par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 11,685 (onze mille six cent quatre vingt cinq) nouvelles actions de catégorie A, 11,685 (onze mille six cent quatre vingt cinq) nouvelles actions de catégorie B et 11,686 (onze mille six cent quatre vingt six) nouvelles actions de catégorie C et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 35,056 (trente cinq mille cinquante six euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 347,556 (trois cent quarante sept mille cinq cent cinquante six euro) divisé en 115,852 (cent quinze mille huit cent cinquante deux) actions de catégorie A, 115,852 (cent quinze mille huit cent cinquante deux) actions de catégorie B, 115,852 (cent quinze mille huit cent cinquante deux) actions de catégorie C, de EUR 1 (un euro) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire instrumentant, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 décembre 2010. Relation LAC/2010/53275. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163465/201.

(100189200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

H.I.G. Luxembourg Holdings Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.476.

En date du 17 novembre 2010, l'associé H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., avec siège social au South Church Street, bâtiment Ugland House, George town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé 500 parts sociales à H.I.G. Europe - Anvis, Ltd, avec siège social au South Church Street, Ugland House, KYI-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est H.I.G. Europe - Anvis, Ltd, précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010163608/15.

(100189683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

DBLDFP (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 135.729.

EXTRAIT

En date du 09.12.2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société, par Madame Fulvia Bizzozero, née à Liège (B) le 03.06.1968, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg, en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 09.12.2010;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit;

1. Marc Furststein

2. Constantine Dakolias
3. James K. Noble III
4. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163552/19.

(100189668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Doyle Hotels (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.869.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 novembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive

de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour DOYLE HOTELS (EUROPE) S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010163561/16.

(100189711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

FCCL FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.950,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.576.

—
EXTRAIT

En date du 10.12.2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société, par Madame Fulvia Bizzozero, née à Liège (B) le 03.06.1968, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg, en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 10.12.2010;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit;

1. Marc Furstein
2. Constantine Dakolias
3. James K. Noble III
4. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163582/19.

(100189669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Ergonom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.243.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 décembre 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163568/18.

(100189524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Estoril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 35.249.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2010 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet au 7 décembre 2010.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010163575/13.

(100189630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Fidav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.010.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 05 novembre 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010163584/11.

(100189596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Eurice Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.402.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme Eurice Participations S.A., ayant son siège social 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164174/12.

(100189585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

H.I.G Luxembourg Holdings Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.479.

En date du 17 novembre 2010, l'associé H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., avec siège social au South Church Street, bâtiment Uglan House, George town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé 500 parts sociales à H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, avec siège social au South Church Street, Uglan House, KYI-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est H.I.G. Europe - Aircom, Ltd, précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010163609/15.

(100189684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Horma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.734.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P").

Roger Caurla
Liquidateur

Référence de publication: 2010163617/14.

(100189676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Immo-Domino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 114.694.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 novembre 2010 que:

- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, né le 25/07/1969 à Echternach, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berchem, le 29 novembre 2010.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010163626/17.

(100189543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Kilbroney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2010

1. M. John Mc LAUGHLIN a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

*Pour extrait sincère et conforme
Pour KILBRONEY FINANCE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010163649/14.

(100189704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Levanto GSEF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.529.

En date du 2 novembre 2010, l'associé International Power Levanto Holdings BV avec siège social au 111-11, De Lairesestraat, 1075HH Amsterdam, Pays bas, a cédé la totalité de ses 125 parts sociales à International Power Levanto Investments Limited avec siège social au Senator House, 85, Queen Victoria Street, EC4V 4DP Londres, Royaume Uni qui les acquiert.

En conséquence, International Power Levanto Investments Limited précité, devient associé unique avec 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010163653/16.

(100189686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.753.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Mondi Business Papers, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 11 novembre 2010, a été clôturée par résolutions, de l'associé unique, signées en date du 1^{er} décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163678/15.

(100189687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Zandery Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 145.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168926/9.

(100195537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Medias Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.406.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 13 septembre 2010:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, de:
- Monsieur René Moris.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:
- La société C.G. Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIAS INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010163684/17.

(100189590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Summitbridge National Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 125.111.

—
EXTRAIT

En date du 09.12.2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société, par Madame Fulvia Bizzozero, née à Liège (B) le 03.06.1968, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg, en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 09.12.2010;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit;

1. Marc Furstein
2. Constantine Dakolias
3. James K. Noble III
4. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163729/19.

(100189670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

TM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 145.426.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur, qui m'a été confiée par l'assemblée générale en date du 18/02/2010.

Ma démission prendra effet dès réception de la présente lettre.

Luxembourg, le 08/12/2010.

Michael Tulac.

Référence de publication: 2010164241/11.

(100189532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Opernplatz (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 133 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.790.

—
In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November,
before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

Opera Holding S.à r.l. (previously named LuxCo 132), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2633 Senningerberg, 6, Route de Trèves, in process to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 18 November 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That Opera Holding S.à r.l. holds all the 500 (five hundred) shares, each share having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) in the share capital of the Company LuxCo 133 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer, in process to be registered

with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 12 November 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The articles of association of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of TMF Corporate Services as manager of the Company and decides to give full discharge for the exercise of its mandate.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Jonathan GRIFFIN, born on 7 May 1962, in Eastleigh, United Kingdom, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Jean-Christophe EHLINGER, born on 18 May 1970, in Thionville, France, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and

- Mr Mark DOHERTY, born on 12 November 1966, in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object of the company which will be read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above."

Fourth resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company into "Opernplatz (GP) S.à r.l."

Fifth resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the registered seat of the Company from L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer to L-2633 Senningerberg, 6, Route de Trèves.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) so that they read henceforth as follows:

"Chapter I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Opemplatz (GP) S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (but not in the Hong Kong Special Administrative Region nor in the United Kingdom) until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or offinancial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single partner (where there is only one partner) or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 7. Distribution Right of Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each partner agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of shares without the prior consent of the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-Resident in the UK) or will be non-resident in the United States of America (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-Resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the partners or the board of managers may appoint another manager, and in respect of partners' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if

signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers (i) by the joint signature of any two members of the board of managers provided that at least one of these members is Non-Resident in the UK and Non-Resident in the US or (ii) by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers pursuant to resolutions passed at a duly convened meeting.

Art. 13. Sub-Delegation of the Manager or the Board of Managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more managers or any other person provided that in no event shall such powers be delegated solely to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may however sub-delegate his/its powers for specific tasks to any two managers or two persons acting jointly provided that at least one of them is not resident in the UK or in the US nor based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager(s). The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, except as provided under articles 192 and 59 the Law.

Chapter IV. - General meeting of partners.

Art. 16. Powers of the Sole Partner / General Meeting of Partners. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

A partner may act at any general meeting of partners by appointing (or, if the partner is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a partner himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene any general meetings of the partners.

Such meeting(s) must be convened if partners representing more than fifty per cent of the Company's share capital so require.

Meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the partners shall never be held in the UK.

Art. 18. Liabilities of the partners.

The partner(s) shall be liable only up to the amount of its (their) subscription and such liability shall not be joint or several.

Chapter V. - Business Year - Balance Sheet.

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé(s)".

Each partner shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their participation in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the partners. However, the manager, or, in case of plurality of managers the board of managers, may decide to pay interim dividends, subject to the conditions set forth under article 72-2 of the Law.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable Law.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre,

par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Opera Holding S.à.r.l.(anciennement dénommée Luxco 132 S.à.r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6, Route de Trèves, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique);

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 18 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que Opera Holding S.à.r.l. détient les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société LuxCo 133 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société fut constituée le 12

novembre 2010 suivant acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés;

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jonathan GRIFFIN, né le 7 mai 1962, à Eastleigh (Royaume Uni) résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, né le 18 mai 1970, à Thionville (France), résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Mark DOHERTY, né le 12 novembre 1966, à Dublin (Irlande), résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société en «Opernplatz (GP) S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer au L-2633 Senningerberg, 6, Route de Trèves.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Opernplatz (GP) S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts.)

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (à l'exception de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et du Royaume-Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci..

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents au RU») seront des non-résidents des Etats-Unis d'Amérique (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents aux US»).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-Résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-Résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme, télex ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-Résidents au RU ou Non-Résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants (i) par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance à condition qu'un de ses membres au moins soit Non-Résident au RU et Non-Résident aux US ou (ii) par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance suite à une décision prise à une réunion valablement convoquée.

Art. 13. Sous-délégation du Gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants à toute autre personne, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à deux gérants ou deux personnes agissant conjointement à condition qu'un de ces gérants ou personnes ne soit résidente ni au RU ni aux US ni est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du/des Gérant(s). Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société sauf cas prévus aux articles 192 et 59 de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Art. 18. Responsabilités des Associés. Le(s) associé(s) ne sera/seront responsable(s) qu'à concurrence de son/leurs apports et cette responsabilité ne sera ni conjointe ni solidaire.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Ch. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51902. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010161572/558.

(100186864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Simtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 52.055.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roland DIEDERICH a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Berchem, le 6 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163734/16.

(100189589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Société Civile Immobilière Beiestack SCI, Société Civile.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg E 667.

Par résolutions prises en date du 21 septembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse au 10, Vallée de l'Eau, 6812 Suxy, Belgique de son mandat de gérant, avec effet immédiat

- nomination de Roland Mertens, avec adresse au 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- nomination de Olivier Mortelmans, avec adresse au 9, Rue Emile Verhaeren, L-2666 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010163735/16.

(100189718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Stark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.933.

ZIMMER & PARTNERS Sàrl

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

STARK S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 67.933

Date effective: le 21 octobre 2010

Fait à Luxembourg, le, 15 octobre 2010.

ZIMMER & PARTNERS Sàrl

Référence de publication: 2010163752/17.

(100189412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Par résolutions prises en date du 3 décembre 2010, l'actionnaire unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Jürgen Burgard avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste d'Administrateur de catégorie B avec effet immédiat;

2. de nommer Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163758/15.

(100189688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Transalliance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 32.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme "Transalliance Europe", avec siège social à L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange, tenue en date du 14 juin 2010, que les mandats de l'administrateur Monsieur Francis CASTELIN, directeur de pôle, né le 13 mai 1963 à Paris (F) demeurant 2 rue Youri Gagarine -ZI Airspace - F-33187 Le Haillan cedex, coopté en 2009 par le conseil d'administration a été confirmé par les actionnaires pour une durée de six (6) ans.

Bettembourg, le 30 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010163773/17.

(100189622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

SCI Tilsit, Société Civile.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 279.

Il résulte de la cession de parts du 21.11.2010 que la répartition des parts de la société est désormais la suivante:

GUEZ Frédéric	833 Actions en pleine propriété
	833 Actions en nue propriété
GUEZ Charles-Henry	834 Actions en pleine propriété
	833 Actions en nue propriété
GUEZ Christine	834 Actions en pleine propriété
	833 Actions en nue propriété
GUEZ Jérôm	2499 Actions en usufruit
Luxembourg, le 09.12.2010.	Signature.

Référence de publication: 2010163905/16.

(100188849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Blanbak 21 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.374.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 09 décembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société BLANBAK 21 HOLDING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, dénoncé en date du 23 mai 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 décembre 2010 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS."

Le liquidateur

Référence de publication: 2010163937/20.

(100189530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.125.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 juin 2010

Ratification de la cooptation de la société S.G.A SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de la société DALIA INVEST S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Madame Sophie CHAMPENOIS est nommée représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A., née le 4 septembre 1971 à Uccle (B) demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour la société
MERYM S.A.
S.G.A SERVICES S.A.
Administrateur
Sophie CHAMPENOIS
Représentant permanent

Référence de publication: 2010164016/20.

(100189448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

MS Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 80.729.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 09 décembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société MS EUROPE S.à.r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès dénoncé en date du 16 février 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 décembre 2010 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Geoffrey PARIS."
Le liquidateur

Référence de publication: 2010164018/20.

(100189526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.010.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 133.981.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 22 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.
- M. Ivo Hemelraad avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouvel administrateur majoritaire de la société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164113/15.

(100189289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

OxyCom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.270.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 09 décembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société OXYCOM HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, dénoncé en date du 4 février 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 décembre 2010 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Geoffrey PARIS."

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164025/20.

(100189533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Tram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 51.658.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 09 décembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société TRAM S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, dénoncé en date du 1^{er} mars 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 décembre 2010 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Maître Geoffrey PARIS."

Le liquidateur

Référence de publication: 2010164074/20.

(100189531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Co&Co Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3354 Leudelange, 26, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 142.701.

En date du 1^{er} DECEMBRE 2010 Mme Georges Charlotte, résident au 15, rue de la Lorraine F-57840 a transféré 51 parts de la société

CO&CO SERVICES SARL à Mme Copette Denise résident au 26 rue de la forêt L-3354, Leudelange.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Copette Denise, avec 51 parts sociales
- Georges Charlotte avec 49 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MME GEORGES CHARLOTTE / MME COPETTE DENISE.

Référence de publication: 2010164167/15.

(100189615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Perfas S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.560.

L'an deux mil dix, le trente novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "PERFAS S.A.H", R.C.S. Numéro B 32.560, avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1999, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 de 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 28 avril 2005, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 21 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-seize (95.576) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "PERFAS S.A.H." en "PERFAS";
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme avec effet à la date de l'assemblée, de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

- 4) Refonte complète des statuts afin de refléter les décisions ci-dessus prises;
- 5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «PERFAS S.A.H.» en «PERFAS».

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme avec effet à partir de la présente assemblée, de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Quatrième résolution

Les membres de l'Assemblée, suite aux décisions ci-dessus prises, décident de procéder à la refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme sociale, Dénomination, Siège social, Durée et Objet de la société

Art. 1^{er} . Forme sociale et Dénomination. Il est formé par les présentes par le propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de PERFAS (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

2.2 Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet.

4.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

4.3 La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

4.4 La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.5 La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital social, capital autorisé

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000) représenté par quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-seize (95.576) actions sans désignation de valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

5.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

61. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

6.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Chapitre III. Administration

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

7.2 Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

7.3 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

7.4 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

7.5 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis de convocation, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

8.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

8.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

8.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

8.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

8.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

9.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

10.1 Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

10.2 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

12.2 Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

12.3 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

13.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

13.2 Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

13.3 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Chapitre IV. Assemblée Générale, Surveillance, Année social

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l' Actionnaire Unique.

14.1 L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

14.3 L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 11 heures.

14.4 Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

14.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

14.6 Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

14.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

14.8 Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

14.9 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

14.10 L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

14.11 Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

14.12 Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

14.13 En cas de démembrement de la propriété de l'action entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient en toutes circonstances à l'usufruitier seul.

14.14 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.

17.1 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

17.2 L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Chapitre V. Dissolution

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VI. Généralités

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, I. Dias, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54242. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163708/281.

(100189165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.424.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 30 novembre 2010 que l'associé unique a décidé de:

- Accepter la démission de CEREP III S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010;
- Nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.83246 en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164097/17.

(100189727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 30 novembre 2010 que l'associé unique a décidé de:

- Accepter la démission de CEREP III S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010;
- Nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.83246 en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164098/17.

(100189728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

CEREP GAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.086.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 30 novembre 2010 que l'associé unique a décidé de:

- Accepter la démission de CEREP III S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010;
- Nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.83246 en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 novembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164100/17.

(100189729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Blue Colors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.062.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 novembre 2010

La démission de Monsieur Annibale VISCOMI de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
BLUE COLORS S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2010164166/17.

(100189437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Domus Heraclion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS HERACLION
United International Management S.A.

Référence de publication: 2010169084/11.

(100196720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Catalyst Investment Group (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.895.

—
Je soussigné, Monsieur Andrew Wilkins, administrateur, demeurant professionnellement au 91 Peterborough Road SW6 3BU, Londres, Royaume-Unis, informe avoir démissionné de mon poste d'administrateur de la société en date du 12 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010164171/14.

(100189637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Gevoilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 143.672.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 08 décembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornélia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour GEVOILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164184/15.

(100189411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

—
Suite à la démission de Monsieur Vincent PLANCHE de son poste d'administrateur de la Société en date du 17 novembre 2010 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur en date du 8 décembre 2010, le Conseil d'Administration se compose, dès lors, de:

- Monsieur Alain Devresse, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Pascal Pierret,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010164186/19.

(100189426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 15 juillet 2010

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 15 juillet 2010, l'associé Stonehage Westcity Property Fund Limited, a transféré 224 (deux cent vingt-quatre) de ses parts sociales détenues dans la Société, à EAVF S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 7, Rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A. / Michael Kidd

Signatures / -

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010164209/16.

(100189431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 60.894.

Suite à la démission de Monsieur Vincent PLANCHE de son poste d'administrateur de la Société en date du 17 novembre 2010 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur en date du 8 décembre 2010, le Conseil d'Administration se compose, dès lors, de:

- Monsieur Alain Devresse, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Patrick Wagenaar,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Mare-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010164188/19.

(100189427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Keope S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.734.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 novembre 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giovanni ANNUNZIATA, en tant que liquidateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du liquidateur sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S - 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, en tant que liquidateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010164193/14.

(100189453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Mallard S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 72.320.

Au cours de sa réunion du 30 Novembre 2010, le Conseil d'administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à sa nouvelle adresse 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet à compter du 30 Novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2010.

Pour Mallard S.A.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164207/15.

(100189587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

AIKhor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alkhor Investement S.A.

Référence de publication: 2010168946/10.

(100196579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Serial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.254.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 novembre 2010

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SERIAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2010164232/14.

(100189438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Suite à la démission de Monsieur Vincent PLANCHE de son poste d'administrateur de la Société en date du 17 novembre 2010 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur en date du 8 décembre 2010, le Conseil d'Administration se compose, dès lors, de:

- Monsieur Alain Devresse, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Pascal Pierret,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010164243/19.

(100189428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Vanadium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 octobre 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

VANADIUM S.A.

VEGAS-PIERONI Louis

Administrateur

Référence de publication: 2010164245/15.

(100189436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

P.J. Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 41.618.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/12/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010169323/13.

(100197110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Xerox Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 108.660.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 septembre 2010

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la S.A. XEROX LUXEMBOURG tenue au siège de la société le 21 septembre 2010 que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"4. Les administrateurs J. Van Onsem, S. Dorthu et S. Jamouille sont renommés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2010."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerald Stevens

Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2010164252/15.

(100189588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168947/10.

(100196905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

SVA Multihedge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.570.

—
Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174971/14.

(100201024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
